

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 45 de l'ordre du jour provisoire*

Culture de paix

**Lettre datée du 10 août 2005, adressée au Secrétaire
général par les Représentants permanents de l'Indonésie
et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La rencontre Asie-Europe de l'ASEM sur le Dialogue interconfessionnel, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) les 21 et 22 juillet 2005, a abouti à la Déclaration de Bali sur la construction de l'harmonie interconfessionnelle au sein de la communauté internationale (voir l'annexe). Ayant coparrainé cette conférence, l'Indonésie et le Royaume-Uni vous prient de bien vouloir faire publier ladite déclaration, ci-jointe, comme document de l'ONU au titre du point 45 de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant permanent
de l'Indonésie
(*Signé*) Rezlan **Ishar Jenie**

Le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande Bretagne
et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Sir Emyr **Jones Parry**

* A/60/150.



**Annexe à la lettre datée du 10 août 2005, adressée
au Secrétaire général par les représentants permanents
de l'Indonésie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Bali sur la construction de l'harmonie
interconfessionnelle au sein de la communauté internationale**

Nous, les représentants des membres de l'ASEM, dont les patrimoines culturels, religieux et confessionnels sont variés, réunis à Bali (Indonésie), les 21 et 22 juillet 2005 à l'occasion du Dialogue interconfessionnel de l'ASEM,

Exprimant notre sympathie envers les victimes des attentats commis à Londres le 7 juillet 2005 et les victimes d'attentats antérieurs, notamment à Bali le 17 octobre 2002,

Soucieux de nous acquitter de notre responsabilité qui est de concourir aux efforts mondiaux visant à instaurer une culture de paix et à exclure totalement le recours à la violence au nom de la religion, non seulement dans nos collectivités mais parmi tous les peuples de la Terre,

Réaffirmant l'importance pour tous les peuples de pratiquer, de développer et de préserver leur religion et leurs croyances dans le cadre d'une liberté religieuse protégée, et ce, dans une atmosphère de paix nationale et internationale, de tolérance ainsi que de compréhension et de respect mutuels,

Conscients que les efforts visant à préserver la paix et la stabilité au sein de la communauté internationale et des peuples s'inspirent, entre autres, de la sagesse des diverses religions et croyances,

Prenant note des précieuses contributions de diverses initiatives aux plans national, régional et international, par exemple les initiatives de l'Organisation des Nations Unies concernant l'Alliance des civilisations et le Dialogue interconfessionnel et la coopération pour favoriser une culture de paix,

Ayant examiné en détails les valeurs communes des diverses croyances et religions ainsi que les obstacles à la construction d'une harmonie interconfessionnelle au sein de la communauté internationale et des peuples,

Déclarons être intimement convaincus :

1. Que les diverses religions et croyances pratiquées dans les pays membres de l'ASEM préconisent la paix, la solidarité et la tolérance entre les êtres humains;
2. Que la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment celles de choisir sa religion ou ses croyances, peuvent concourir au respect de la diversité des croyances et religions, qui est essentielle pour lutter contre les idéologies fondées sur l'extrémisme, l'intolérance, la haine et le recours à la violence;
3. Qu'il est plus important que jamais pour ceux qui sont de religion et de croyances différentes de faire savoir ensemble qu'ils ne permettront pas que le recours à la violence les divise. Nous devons tous faire entendre notre voix à l'encontre de ceux qui se servent de la religion pour justifier le terrorisme et les assassinats;

4. Qu'il faut cultiver et encourager la paix, la justice, la solidarité et la tolérance afin d'aider à créer un cadre propice à la construction d'une harmonie au sein de la communauté internationale et entre les peuples.

En conséquence, nous décidons :

a) D'appeler sans discontinuer l'attention de nos gouvernements et peuples sur l'importance de favoriser le Dialogue interconfessionnel;

b) De décliner nos valeurs communes de paix, de solidarité et de tolérance dans des actions pratiques au sein de nos collectivités nationales et :

1. Dans le domaine de l'éducation :

- D'encourager les gouvernements des États membres de l'ASEM à prévoir des études interconfessionnelles dans l'enseignement secondaire afin de favoriser la compréhension et le respect des diverses croyances et religions, en prêtant toute l'attention requise à la spécificité des divers pays;
- De favoriser la recherche au moyen de séminaires et ateliers et d'autres activités afin d'élaborer des programmes d'études qui encouragent et renforcent le Dialogue interconfessionnel;
- De renforcer les coopérations en matière de perfectionnement des ressources humaines, notamment par des échanges d'étudiants, de professeurs et de jeunes;
- De faire œuvre de pédagogie auprès de la société pour qu'elle accueille la diversité et mène une action préventive contre l'extrémisme et les préjugés par des activités locales, nationales et régionales;
- D'empêcher la marginalisation des écoles confessionnelles en les intégrant dans les systèmes d'éducation et les objectifs nationaux;
- D'assurer la diffusion la plus large possible aux actes du Dialogue interconfessionnel de l'ASEM à Bali et, tout particulièrement, sur la page d'accueil de l'ASEM et d'autres sites Web à vocation pédagogique;
- D'encourager l'ASEM à favoriser les coopérations avec des organisations internationales dans le domaine de l'éducation;

2. Dans le domaine de la culture :

- De prendre acte des liens entre religions et cultures et de cultiver les valeurs communes qui renforcent l'harmonie et la compréhension au sein de la société;
- D'encourager les échanges pour faire mieux comprendre et apprécier les diverses cultures, religions et croyances, à tous les échelons, en Asie et en Europe;
- De favoriser la connaissance et la compréhension des diverses cultures dans toutes les couches de la société, notamment chez les jeunes;

3. Dans le domaine de la presse :

- De renforcer et d'encourager la liberté d'expression, indispensable à la participation de la presse à la promotion de l'harmonie interconfessionnelle;
- De veiller à la déontologie dans les reportages sur les questions intéressant plusieurs religions et à la distinction entre information et commentaire;
- De favoriser le professionnalisme et la responsabilité sociale des journalistes en les aidant à surmonter les tendances au négativisme et à éviter les amalgames qui conduisent à des stéréotypes concernant religion et fidèles;
- D'encourager les groupes religieux et sociaux à agir davantage en amont pour amener la presse à favoriser une couverture équilibrée des événements afin de mieux faire comprendre les religions et les cultures;
- D'exhorter les médias à consacrer davantage de temps et d'espace aux questions et aux événements qui concernent le dialogue et la coopération au sein des confessions et entre elles, afin de favoriser la participation, principalement au niveau local, et de jeter les bases de ce dialogue et de cette coopération;
- De favoriser les programmes d'échanges et les bourses d'études afin de créer des réseaux de journalistes en Asie et en Europe qui permettront d'échanger les meilleures pratiques et de mobiliser des ressources plus importantes faisant intervenir les organismes de presse, les groupes religieux et les gouvernements;

4. Dans le domaine de la religion et de la société :

- De définir et de promouvoir des valeurs communes telles que le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement;
- De lutter contre la corruption sous toutes ses formes;
- D'encourager et de soutenir au sein des divers groupes religieux la mise en place de mécanismes pour renforcer les comportements éthiques et les valeurs morales qu'ils ont en partage;
- De recourir aux organisations et institutions interconfessionnelles qui existent déjà;
- D'accepter et de respecter les différences au sein des religions et croyances et entre elles;
- De renforcer l'éducation de la foi, tant au sein de sa propre religion que chez les autres, afin de permettre un Dialogue interconfessionnel;
- De faciliter le rapprochement social;
- De favoriser l'égalité des sexes et de reconnaître le rôle de la femme dans la construction de la paix et le Dialogue interconfessionnel;
- D'assurer, par voie législative, la protection des droits et libertés en matière de religion;

- De prendre acte que les groupes religieux et croyants sont des acteurs de la société;
- De s'entraider (religions et sociétés) dans leurs tâches communes.

Nous saluons l'initiative indonésienne visant à créer un Centre international de coopération religieuse et culturelle (le Centre Jogja) et nous encourageons cette initiative ainsi que les actions semblables dans d'autres pays.

Nous félicitons le Gouvernement indonésien d'avoir amorcé ce Dialogue interconfessionnel et de l'avoir si bien organisé. La présence du Président indonésien, S.E. Susilo Bambang Yudhoyono, nous honore tout particulièrement, conférant distinction à nos délibérations. Nous remercions le Gouvernement britannique d'avoir coparrainé ce dialogue. Nous remercions aussi tous ceux qui ont rendu ce dialogue possible, notamment la Commission européenne, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, la Malaisie, les Pays-Bas, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, et nous soulignons la précieuse contribution apportée par la Fondation Asie-Europe (ASEF). Nous nous félicitons de l'offre de Chypre d'accueillir le deuxième Dialogue interconfessionnel de l'ASEM en 2006.

Bali (Indonésie)
le 22 juillet 2005
